

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Date de convocation du Conseil : 06 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 18 octobre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, M. THERRAS, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers

Excusés : Mme MOULIN (procuration à M. ALLOIN), Mme CLAMARON (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme PERRIN (procuration à Mme COCCO), M. SCHROLL (procuration à M. AMOROS), Mme BOYADJIAN (procuration à Mme PENARD), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme NABETH (procuration à M. DJORKAEFF), Mme DELEUZE (procuration à M. MANSERI), M. BONET (procuration à M. DANIELIAN), Mme ASTIER (procuration à Mme LEBLANC), M. WANTERSTEN (procuration à M. MERCADER), Mme BATISTA (procuration à Mme DARRIEUMERLOU)

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE

=====
Objet : Désignation de nouveaux membres siégeant au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Mesdames, messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU les délibérations n° 23.07.06.09 du Conseil municipal en date du 06 juillet 2023 désignant de nouveaux représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres,

VU l'arrêté n° 23-618 du Maire en date du 19 septembre 2023 portant retrait de délégation de Monsieur DANIELIAN, Conseiller délégué,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 02 octobre 2023,

CONSIDERANT que la Commune doit disposer d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour attribuer les marchés supérieurs aux seuils applicables aux procédures formalisées,

CONSIDERANT que cette CAO doit être composée du Maire ou de son représentant et de cinq membres du Conseil municipal élus en son sein, ainsi que de suppléants,

CONSIDERANT que par arrêté en date du 19 septembre 2023 et d'un commun accord entre Madame le Maire et Monsieur DANIELIAN, la délégation de fonction accordée à ce dernier a été retirée,

CONSIDERANT qu'afin de garantir la bonne administration des affaires de la Commune du fait des changements de délégations de fonction accordées par le Maire aux Adjointes et Conseillers délégués, il convient de désigner un remplaçant pour siéger au sein de la CAO,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **DESIGNE** au sein de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Madame Manuela LEBLANC en lieu et place de Monsieur Daniel DANIELIAN,
- **ACTE** que la Commission d'Appel d'Offres est ainsi désormais composée :
 - Titulaire : Jean-Emmanuel ALLOIN, Dany-Claude ZARTARIAN, Sylvie MOULIN, Vladimir DA SILVA DIAS, Thierry ARGANT,
 - Suppléant : Denis DJORKAEFF, José MERCADER, Martine PENARD, Manuela LEBLANC, Erwan DESVERGNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



POUR	28 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN (par procuration), M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme PERRIN (par procuration), M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme NABETH (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS
CONTRE	
ABSTENTION	5 - M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.